



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

Préavis N° 01/2007 relatif à la réparation
des toits en tavillons des chalets d'alpage

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 19 février 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 01/2007, où le rapport de la commission chargée de son étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité des voix les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1. Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures des trois bâtiments ECA no 642, 645 et 709
2. Lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 116'000.-
3. Encaisser le montant des indemnités de l'ECA, soit CHF 43'937.-
4. Financer cette dépense par la trésorerie courante
5. Amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 19 février 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Guy Marti

La secrétaire


Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 20 février 2007
